



## Pour une ville apaisée, une ville à vivre : les associations se mobilisent !

*La Fédération des Usagers de la Bicyclette, France Autopartage, Rue de l'Avenir et le Club des Villes et Territoires Cyclables ont lancé début mai un Manifeste pour une ville à 30 km/h et invitent chacun, citoyens, élus, collectivités, acteurs économiques, aménageurs... à s'engager.*

Afin d'impulser une vraie dynamique de changement et donner un signal fort aux automobilistes, un groupe de promotion d'associations nationales de promotion d'une nouvelle mobilité et représentant plusieurs milliers d'adhérents, a initié l'opération « Ville 30, ville à vivre », dont l'objectif est d'inciter les conducteurs à auto-limiter leur vitesse en ville.

La sécurité et la qualité de vie dans nos villes sont constamment mises à mal par l'excès de circulation automobile. Enfant, parent avec poussette, senior, accidenté de la vie, personne à mobilité réduite, cycliste, roller, piéton, chacun a droit à la ville. Un usage responsable de l'automobile

en est la condition, en particulier grâce à une modération des vitesses, ajoute le texte qui insiste sur les bénéfices de la limitation à 30 km/h. A cette vitesse, les risques d'accidents mortels pour les piétons diminuent, relèvent les signataires du texte, et les nuisances sonores baissent également. Ils proposent donc que la limitation à 50 km/h devienne l'exception et soit réservée aux axes de transit.

Cette limitation « volontaire » ne leur fera perdre que très peu de temps sur leur trajet, tout en réduisant l'accidentalité, la pollution et en rendant la ville plus propice aux échanges, à la fluidité et aux déplacements doux.



D. Desailly

De plus, cette réduction de la vitesse pour augmenter la qualité de vie, la convivialité, renforcera l'idée de réhabiliter la ville pour ce à quoi elle était destinée : un lieu de vie et d'échanges.

Initié par la FUB en 2009, ce concept de « Ville 30 » s'inscrit dans la lignée du Code de la Rue et de ses traductions réglementaires : instauration du principe de prudence, extension des aires piétonnes et des zones 30 et création des zones de rencontre.

Retrouvez de nombreuses informations, argumentaires, cas concrets sur les villes 30 et le Manifeste téléchargeable sur le site [www.ville30.org](http://www.ville30.org)

FUB

### Engagez-vous !

Affichez votre engagement à l'aide de l'autocollant « Ville 30, ville à vivre », à apposer sur votre véhicule, voiture ou vélo !

Vous pouvez le commander :

- à l'unité, sur le site [www.ville30.org](http://www.ville30.org), au tarif de 4,10 € ;
- par lot de 100, au tarif de 10 € frais de port compris, à la FUB. Bon de commande téléchargeable sur [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org) > Boutique.

En parallèle des engagements individuels, les associations de cyclistes mais également les autres organismes (parents d'élèves, etc.) ainsi que les élus et collectivités peuvent signer le Manifeste pour figurer dans la liste des signataires. Il suffit de retourner le Manifeste téléchargeable sur le site [www.ville30.org](http://www.ville30.org) signé du président ou du maire à la FUB.

Depuis début mai, les Droits du Piéton, la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports et l'Union Nationale des Associations Familiales ont déjà signé le Manifeste.

# INCREVABLE.COM

PNEUMATIQUES SCHWALBE - PNEUS PLEINS - ANTICREVAISON

CHAMBRES A AIR LINEAIRES - RETROVISEURS - ECLAIRAGES ...

<http://www.increvable.com> - Tél 04 77 30 59 64